



AVIS PUBLIC

Règlement 535-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 535-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 29 juin 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 7 juillet 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA